

Lettre aux agents des services territoriaux des ministères sociaux



08/07/2019

Lettre de Sabine Fourcade, Secrétaire générale, aux agents des services territoriaux - Juillet 2019



SECRETARIAT
GÉNÉRAL
DES
MINISTÈRES SOCIAUX

Madame, Monsieur,

Vous avez pris connaissance de la circulaire du 12 juin 2019 relative à la réforme de l'organisation territoriale de l'État. Tenant compte des propositions issues du Grand débat, sa publication met fin à une période de rumeurs, d'incertitudes et d'interrogations qui ont pu être difficiles à vivre pour certains d'entre vous, je le sais.

Cette circulaire du 12 juin nous appelle à transformer l'organisation et le fonctionnement des services territoriaux des ministères sociaux, comme la circulaire du 5 juin nous appelle à transformer nos administrations centrales et leurs méthodes de travail, en vue d'une mise en œuvre plus efficiente de nos politiques publiques.

Nous avons à poursuivre la réforme de nos modalités d'intervention sur de nombreuses politiques et à réorganiser les services déconcentrés des ministères sociaux.

D'une part, il s'agira de faire du retour à l'emploi l'objectif premier du chemin vers la sortie de la pauvreté en rapprochant, dans la logique du service public de l'emploi, les compétences contribuant à cet objectif dans un nouveau réseau régional et départemental en charge de l'emploi, de l'apprentissage, de la formation professionnelle, de la relation avec les entreprises, du travail, de la cohésion sociale, de l'hébergement et de l'accès au logement, dans une coordination renforcée autour du préfet. D'autre part, il s'agira d'intégrer nos politiques de jeunesse, d'éducation populaire, de vie associative et de sport ainsi que la mise en œuvre du service national universel autour d'un délégué académique placé auprès du recteur de région académique et au sein des services départementaux de l'éducation nationale, en lien avec le préfet de département. Enfin, il s'agira de contribuer à la création des secrétariats généraux communs aux préfetures et directions départementales interministérielles.

Nos missions sont confortées et nous devons continuer à les mettre en œuvre, avec l'implication et la rigueur qui nous sont reconnues par tous, dans un cadre nouveau conçu pour améliorer le service rendu à nos concitoyens et répondre au mieux aux attentes exprimées. Je veillerai, avec les administrations centrales concernées, aux spécificités de certains services comme l'inspection du travail dont l'organisation hiérarchique relèvera comme précédemment du directeur général du travail, « autorité centrale » au sens des Conventions internationales et de la loi française.

En accord avec vos directrices et directeurs, la construction de ces nouveaux services se fera en associant l'ensemble des agents et avec vos représentants. Les ministres réuniront à cette fin avant fin juillet l'ensemble des CTM ministériels concernés.

Je veillerai personnellement à la préservation de vos conditions de travail et serai vigilante à définir avec les représentants du personnel les garanties apportées à chacun d'entre vous et les mesures d'accompagnement pour les agents qui souhaiteront en bénéficier concernant notamment le cadre des mobilités. Chaque agent sera naturellement prioritaire pour suivre sa mission dans la nouvelle organisation. Je proposerai aux représentants nationaux des organisations syndicales un protocole d'accord pour préciser ces principes et détailler les mesures collectives, individuelles et managériales d'accompagnement de la réforme sur le plan des ressources humaines.

Ces premières orientations seront précisées dans les prochaines semaines. Je vous remercie pour votre implication dans la réussite de ces chantiers de transformation décidés par le Gouvernement.

La secrétaire générale des ministères sociaux
Sabine FOURCADE